



## Missions du GOS Cynotechnique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

CYNO

# CADRE GENERAL

## DOMAINE D'APPLICATION

Cette fiche a pour objet de préciser les missions et procédures opérationnelles relatives à l'engagement en intervention des spécialistes cynotechniques.

La mise en œuvre opérationnelle de cette spécialité repose sur l'engagement d'une unité cynotechnique, composée de 2 équipes cynotechniques et d'un chef d'unité.

Une équipe cynotechnique est composée d'un personnel spécialisé et de son chien.

Le chef d'unité, sous réserve de se présenter sur intervention avec son chien, peut être compris dans l'une des équipes.

Un conseiller technique (titulaire de l'unité de valeur CYN3) peut tenir l'emploi d'un chef d'unité (unité de valeur CYN2).

## MISSIONS

L'unité cynotechnique peut être engagée pour toute intervention de secours avec notion d'urgence et en particulier pour (liste non exhaustive) :

- Recherche de personnes vulnérables (blessées, dépendantes, âgées, handicapées, enfants...)
- Recherche de personnes ensevelies
- Recherche de victimes éjectées suite à un accident
- Chute d'aéronef
- ...

En outre, une unité cynotechnique peut être engagée sur réquisition (Cf. fiche opérationnelle « Réquisition »). C'est notamment le cas pour la recherche d'un adulte en bonne santé physique et morale qui fait l'objet d'une disparition. Ce type de situation relève en effet de la compétence des forces de l'ordre (police nationale ou gendarmerie nationale). Dans ce cas, il s'agit d'une opération de recherche et non d'une opération de secours : les moyens du SDIS se mettent alors à disposition du commandant des opérations de recherche (COR).



## Missions du GOS Cynotechnique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

CYNO

## CTA-CODIS

### TRAITEMENT DE L'ALERTE

Lors de la prise de renseignements, l'opérateur devra rechercher les éléments suivants afin de déterminer si l'engagement présente une notion de prompt secours ou non :

- La victime est-elle ensevelie ?
- Quel est l'état de santé de la victime (maladie, handicap, blessure, dépendances,...) ?
- La victime est-elle sous l'emprise de médicaments ou d'autres substances ?
- Quel est l'âge de la victime ?
- Lieu (ville, espace vert, rural, urbain...)
- Depuis combien de temps la victime à disparue, le cas échéant
- ...

### CONSEILS AU REQUERANT

Pour une personne disparue :

- Ne pas toucher aux effets personnels de la personne recherchée afin de conserver les effluves intacts ;
- Préparer une photo de la personne recherchée ;
- Préparer un descriptif des habits et des signes distinctifs (tatouage...) de la personne recherchée.

### ENGAGEMENT DES MOYENS

Pour tout engagement de spécialistes cynotechniques, l'officier superviseur/chef de salle CODIS ou le chef de pôle contacte le chef d'unité d'astreinte départementale. Selon son analyse de la situation et la disponibilité des personnels, le chef d'unité cynotechnique décide, en collaboration avec l'officier superviseur/chef de salle CODIS, des personnels et moyens à engager en renfort, notamment un vétérinaire du SDIS.

Les moyens sont engagés selon le code sinistre adapté conformément à l'**annexe 1**.

L'engagement des spécialistes cynotechniques peut être réalisé :

- En fonction de la solution type proposée ;
- A l'initiative du chef de pôle ou de l'officier superviseur ;
- Sur demande d'un COS.



## ENGAGEMENT D'UN SAPEUR-POMPIER EXPERT « CYNOTECHNIE »

Un SPV expert dans le domaine de la cynotechnie (SPV Expert CYNO) exerce au sein du SDIS 91. Avec ses chiens, il apporte un moyen complémentaire dans la réalisation des missions du GOS CYNO, par la mise en œuvre de la technique de « pistage ».

### Domaine de compétence

Le SPV Expert CYNO intervient uniquement dans le cadre d'une intervention pour recherche de personne vulnérable ou sur réquisition des forces de l'ordre.

Il intervient en complément des sapeurs-pompiers du GOS CYNO.

Dans le cadre de l'assistance mutuelle entre départements, il peut être sollicité en renfort dans un département de la zone Ile-de-France ou voisin.

### Engagement sur intervention

L'engagement du SPV Expert CYNO sur une intervention peut être effectué, après avis du chef d'unité Cynotechnie d'astreinte :

- à l'appel par le CODIS ;
- sur demande du COS.

Le CODIS engage le SPV Expert CYNO par téléphone, de la même manière qu'un spécialiste « isolé ».

Afin de se rendre sur opération avec ses chiens, le SPV Expert CYNO peut :

- Se rendre dans le centre de secours le plus proche de son domicile et utiliser un moyen de la famille « Opérations diverses » disponible. Dans ce cas, il devra se conformer aux règles de conduite des véhicules d'urgence. Le CTD Cynotechnie s'assurera auprès du chef de centre de concerné de la mise en œuvre de cette disposition.
- Utiliser son véhicule personnel. Il devra alors respecter strictement le code de la route, comme tout usager. En revanche, s'agissant d'une sollicitation pour prendre part à une intervention, le SPV Expert CYNO et son véhicule sont couverts par l'assurance du SDIS en cas d'accident lors des trajets aller et retour.
- Le cas échéant, il peut être récupéré par un autre membre du GOS CYNO qui est engagé sur l'opération.

## INFORMATIONS

Pour chaque engagement d'une équipe cynotechnique, le CTA-CODIS informe :

- Le CTD Cynotechnique
- Les forces de l'ordre



## Missions du GOS Cynotechnique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

CYNO

## COS

### CONDUITE A TENIR GENERALE

Pour toute opération de secours, les spécialistes de l'unité cynotechnique se placent sous l'autorité du COS.

Le SPV Expert CYNO se conforme aux règles de commandement sur opération et se place sous l'autorité du chef de détachement cynotechnique (chef d'unité, voire conseiller technique) présent sur les lieux.

### RECHERCHE DE PERSONNE ENSEVELIE OU EJECTEE

Dans un tel cas de figure, le point de situation entre le COS et le chef de détachement cynotechnique devra aborder les éléments suivants :

- Limites du secteur à explorer ;
- Estimation du nombre de victime(s) ;
- Emplacements supposés des victimes ;
- Nombre et emplacement des victimes déjà dégagées ;
- Identification de la cause du sinistre et des risques résiduels ;
- Localisation et étude des décombres retirés ;
- Autres moyens de recherche opérationnels ou envisagés.

### RECHERCHE DE PERSONNE VULNERABLE

Dans le cas d'une recherche de personne vulnérable, dans un premier temps, il peut s'agir d'une opération de recherche puis, une fois la personne retrouvée, d'une opération de secours.

Les 2 phases de cette opération étant intimement liées, le SDIS de l'Essonne engage ses moyens dès la phase de recherche et cela sans facturation.

Au cours de la phase de recherche, les moyens sapeurs-pompiers se placent sous l'autorité du commandant des opérations de recherche (COR), gradé des forces de l'ordre.



## Missions du GOS Cynotechnique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

CYNO

Le point de situation entre le COR, le COS et le chef de détachement cynotechnique devra aborder les points suivants :

- Identité de la personne
- Descriptif précis de la personne (âge, état de santé, taille, poids, descriptif vestimentaire, photo...)
- Dernier emplacement géographique connu
- Possibilité de disposer d'une odeur de référence (habits ...)
- Analyse de la zone à explorer avec identification des sites à risques ou dangereux
- Autres moyens de recherche opérationnels ou envisagés

Dans tous les cas, le COS veillera à assurer les communications entre les différentes unités déployées sur le terrain.

## REDACTION DES CRSV

Le personnel engagé rédigera le CRSV correspondant conformément aux procédures en vigueur.

## REFERENCES

- Règlement opérationnel en date du 08 février 2013, consolidé le 19 décembre 2014
- Fiche opérationnelle MOYENS en date du 17/12/2014
- Fiche opérationnelle RENFORTS DEPARTEMENTAUX en date du 17/12/2014
- Guide National de Référence « Cynotechnie » du 18 janvier 2000

### Documents abrogés

- Note NIGOP201405220 du 10 novembre 2014, abrogée par la présente fiche opérationnelle, concernant l'engagement opérationnel d'un SPV Expert du GOS Cynotechnique

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : CODES SINISTRES ET MOYENS ENGAGES

### ANNEXE 2 : ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS (OPT)



## Code sinistres et moyens engagés

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 1 - CYNO

		VLCG	Engin pompe	Engin sanitaire	Autres
ABUO	Recherche de personne vulnérable	1		1 VSAV	1 unité CYNO
WAMO	Recherche de personne sur réquisition	1			1 unité CYNO

Page 1 / 1

Groupement Opérations

COVADOP n°2014-2

Date de la mise à jour : 17/12/2014

2 annexes

Date de la mise à jour précédente : 08/07/2010

Visa :

Validation informatique

Cdt D.LACOMBE



## Ordre Particulier des Transmissions (OPT)

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 2 - CYNO

Annexe en cours d'élaboration

Page 1 / 1

2 annexes

Groupement Opérations

COVADOP n°2014-2

Date de la mise à jour : 17/12/2014

Date de la mise à jour précédente : 08/07/2010

Visa :

Validation informatique

Cdt D.LACOMBE